



Section 17

Système solaire et univers lointain.

Motion

sur l'affichage par ordre de mérite des résultats des jurys d'admissibilité

Comme toutes les sections du comité national de la recherche scientifique, la section 17 a appris, deux jours ouvrés avant les premières auditions des candidats au concours CRCN, la décision d'Antoine Petit (PDG du CNRS) d'afficher sur le site officiel des concours CNRS la liste des candidates et candidats admissibles aux concours par ordre alphabétique et non par ordre de mérite.

La section 17 ne comprend pas cette décision et tient à réaffirmer qu'elle est attachée à la publication des résultats des jurys d'admissibilité par ordre de mérite scientifique des candidats aux concours, cet affichage transcrivant en toute transparence le rôle du jury d'admissibilité tel qu'il est défini dans l'article 7 du décret n°84-1185 et rappelé dans le guide du candidat et candidate pour les concours 2021.

Alors que la direction du CNRS a annoncé vouloir lancer un chantier de réflexion sur l'évolution du concours, la section 17 réaffirme sa ligne de conduite pour les jurys d'admissibilité : classer les meilleurs candidats dans un cadre précis et connu de tous. Ce cadre est défini par les critères d'évaluation affichés en début de mandat, les énoncés des différents concours, et l'exercice de prospective scientifique que mène régulièrement l'Institut National des Sciences de l'Univers en lien avec les acteurs de la communauté astrophysique, dont le comité national.

**Benoît MOSSER Président
de la Section 17**

Motion adoptée le 15 mars 2021

21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU
- M. Guy PERRIN, directeur adjoint scientifique à l'INSU
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.